

Les Tréteaux de l'Arvaz

Avec d'autres groupements, les Tréteaux de l'Arvaz entretiennent, modestement, la flamme artistique à Veyrier : revues, pièces de boulevard ou spectacles plus importants lorsque l'occasion se présente. Certes, l'efficacité de cette équipe pourrait être améliorée, notamment dans la formation, mais sans être toujours « en haut de l'affiche » elle a le mérite d'exister.

Mais reprenons le cours de l'histoire. En 1911-1912, la paroisse catholique de Veyrier, sous l'impulsion du curé de l'époque Jules Maréchal, construit au centre du village une salle de réunions avec une scène. Dans la période de l'entre-deux guerres, c'est là que seront présentés toute une série de spectacles : chants, théâtre pour enfants, pièces comiques ou « tragiques » (parfois trois par année) et celui très attendu de l'après-midi du jour de Noël avec l'arrivée « extraordinaire » de Chalande.

En 1937, Veyrier construit « enfin » sa salle communale où le confort est amélioré par rapport aux locaux précédents. Mais c'est toujours la troupe issue de la chorale paroissiale qui assure le spectacle (une ou deux pièces par an) sans



compter les représentations dans les communes françaises voisines où son talent est reconnu !

Vers 1960, l'arrivée en force de la télévision, notamment l'émission « Au Théâtre ce soir », porte un rude coup aux petites troupes locales et celle de Veyrier baisse le rideau. Vingt ans plus tard, elle renaît de ses cendres grâce au regretté Jean-Charles Schenk, à Michel Huguenin et à d'autres filles et garçons et un groupe se reforme prenant le nom de Tréteaux de l'Arvaz.

Il présente surtout des spectacles comiques et, depuis 1983, tous les quatre ans, les fameuses revues précédant les élections communales. Le genre « Café Théâtre » lui convient parfaitement lors des kermesses annuelles. Les Tréteaux formeront la base du spectacle « Si Veyrier m'était conté » présenté en juin 1989 sur la place du

village. L'apport de metteurs en scène de l'extérieur est appréciable, notamment pour le choix des pièces. L'été 2005 verra aussi le grand succès du « Creux » à la ferme de Vessy.

Après le grand enthousiasme qu'a rencontré la dernière revue, la troupe travaille à la mise sur pied d'une nouvelle pièce pour le printemps prochain. Les actrices et acteurs vous donnent donc rendez-vous pour la mi-mars 2008 avec un nouveau spectacle.

Nous souhaitons que les Tréteaux de l'Arvaz trouvent longtemps encore leur public parmi les habitants de la commune.

Le comité.

CE TEXTE EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SON AUTEUR ET N'ENGAGE PAS LA COMMUNE DE VEYRIER.

Qui sont nos élus ?

Cette nouvelle rubrique vous les présente, deux par deux.



MME MARIE-LOURDES DESARDOUIN LOUIS
Conseillère municipale depuis juin 2003
Parti socialiste

Quelles sont vos passions ?

Le sport, la lecture, écrire des poèmes, auteur compositeur de quelques chansons et autres.

Quel est votre plat préféré ?

Des crevettes et un bon riz créole

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

Le talent de comédien dans le but de faire des heureux

Quelle est votre plus grande qualité ?

La patience et l'écoute, deux qualités qui sont en lien avec ma profession d'infirmière spécialisée.

Quel est votre plus grand défaut ?

C'est ma sensibilité qui me joue parfois de vilains tours.

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

Le 29 mars 2003, le jour de ma première élection au Conseil municipal

Quelle personne/personnage admirez-vous le plus ? *Martin Luther King*

Dans quel autre pays, auriez-vous aimé être né ? *En Suisse*

Si vous étiez :

Une plante : *Un cactus, j'aime l'aspect épineux qui inspire la prudence*

Un lieu à Veyrier : *La campagne et l'ouverture d'esprit de ses habitants*

Un personnage de BD ou de dessin animé : *Dora dans TFOU*

Un animal : *Un poisson parce qu'il inspire la liberté*

Un livre : *La femme du V^e de Douglas Kennedy*

Une œuvre musicale : *5^e symphonie de Beethoven*

Un tableau : *Un tableau haïtien naïf (qui exprime la candeur, la chaleur, la force la tendresse).*



MME MARLYSE ROSTAN
Conseillère municipale depuis juin 1999
Parti Libéral

Quelles sont vos passions ?

Le jardinage

Quel est votre plat préféré ?

Les gnocchis de pommes de terre maison

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

Chanter juste

Quelle est votre plus grande qualité ?

La lutte contre ma paresse

Quel est votre plus grand défaut ?

La paresse

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

La neige tombée dans la nuit de Noël 1953

Quelle personne / personnage admirez-vous le plus ?

Mes proches

Dans quel autre pays, auriez-vous aimé être né ?

au Tessin

Si vous étiez

Une plante : *un stevia*

Un lieu à Veyrier : *les bois de Veyrier*

Un personnage de BD ou de dessin animé :

Guillaume Tell de René Wuillem

Un animal : *un chat*

Un livre : *un conte de fées*

Une œuvre musicale : *Carmen de Bizet*

Un tableau : *La Noce paysanne de Pieter Brueghel l'Ancien*



Rubrique des chiens écrasés

Suite à un article paru dans un quotidien dévoilant la crainte d'une Veyrite sur la menace des chiens errants dans le village, le maire Thomas Barth s'est entretenu avec cette citoyenne. S'il a pu constater que la situation n'était guère différente des autres communes en général, il a tenu à avertir que les agents de sécurité municipaux amèneraient les propriétaires omettant le port de laisse. « Il n'y aura plus aucune tolérance face à cette problématique, on ne veut surtout pas attendre qu'il y ait un problème avant de réagir », a-t-il promis.

Il a également annoncé l'inauguration du véhicule de piquet des sapeurs-pompiers acquis par les deux communes à la maison forte de Troinex. Celle-ci aura lieu le 24 novembre officialisant une nouvelle collaboration entre les compagnies de Veyrier et Troinex.

Le Conseiller administratif Daniel Mermod a rappelé la générosité de la commune qui a de nouveau fait don de CHF 2'000 à la Chaîne du Bonheur pour la Grèce et le Pérou et s'est, de plus, dotée d'un abonnement supplémentaire journalier pour les CFF portant le nombre de cartes journalières à 6. Non sans fierté, le Conseiller administratif Luc Malnati a dévoilé le résultat du concours intercommunal des balcons fleuris pour les communes de 5 à 10'000 habitants, le gagnant n'étant autre que Veyrier qui remporte également le prix d'originalité pour la première fois. C'est avec chaleur qu'il en a félicité M. André Zinniker, responsable du service des routes et espaces verts présent dans le public.

Charité bien ordonnée

La baisse du centime additionnel, prévue dans les projets de budget et plan des investissements, a encore contribué à alimenter les débats dans l'arène municipale. « La lecture du budget nous a permis de constater que la baisse du centime additionnel ne mettait en péril ni les comptes ni les investissements », a admis le démocrate chrétien Raymond Gavillet avant d'aviser qu'il devait rester à cette hauteur pour les années à venir. Le groupe démocrate chrétien s'est également laissé convaincre par la nécessité de l'augmentation des indemnités du Conseil administratif sachant que leur fonction ne leur permettait pas de maintenir leurs revenus par manque de temps, notamment pour la prospection de clients. « Sachez toutefois que nous ne vous accordons pas un chèque en blanc, nous nous attendons à obtenir satisfaction de votre part », a-t-il prévenu.

Conquis par le projet, le libéral Thierry Schaffhauser n'a pas tari d'éloges sur le Conseil administratif et l'administration communale relevant la clarté et la transparence du budget. Selon lui, la baisse du centime additionnel serait un message clair quant à la fiscalité communale qui aura comme conséquence une hausse d'attractivité pour les contribuables.

Le vert Max Müller craint que cette baisse ne se traduise en argument marketing envers les électeurs. Il ne croit d'ailleurs pas à l'attractivité du centime, les futurs contribuables ayant des opportunités plus alléchantes en ce domaine sur le canton. « Nous avons évalué les conséquences de cette baisse du centime additionnel sur les contribuables de la commune qui travaillent à Genève et cela ne signifie qu'une économie de CHF 53.-- par

an pour une famille ayant un revenu annuel brut de CHF 100'000]... [alors que pour la commune, cela représente un manque à gagner de CHF 470'000 par an », a démontré M. Müller. Selon lui, si les gens désirent rejoindre la commune, c'est d'abord pour des raisons relatives à la qualité de vie notamment due aux infrastructures qu'il faudra d'ailleurs renouveler d'où la prudence requise selon lui, afin de pouvoir y parvenir.

Pour les socialistes, ayant constaté une hausse des charges de fonctionnement, une suppression des recettes n'est pas cohérente surtout en regard des grands projets d'investissements prévus. « Nous n'acceptons d'ailleurs pas plus la hausse des indemnités ou encore le paiement de la sortie des élus », a informé Henri-Marc Schaerer tout en soulevant la question de la suppression des allocations de Noël par une loi fédérale.

Une fois n'est pas coutume, le président du Conseil, M. Yves Duffey a pris la parole au nom des radicaux pour signifier son approbation du budget.

« Le rapport évoque un déficit à partir de 2010 pour les comptes de fonctionnement, alors pourquoi diminuer le centime? », s'est enquis le socialiste Raymond Jeanneret. M. Schaffhauser lui a alors rappelé la qualité de prudence du budget qui ne prenait pas en compte par exemple le dynamisme de l'économie genevoise ou encore l'augmentation de la population sur Veyrier. Il a également précisé que le plan des investissements était un catalogue et que certains projets y figurant pouvaient ne pas être réalisés ou pouvaient être simplement retardés. Ses propos ont d'ailleurs inquiété M. Müller qui a souhaité rappeler l'importance de réaliser dans sa totalité le projet du Grand Salève et ce dans les plus brefs délais.

« Le Conseil administratif vous entend bien MM. de l'alternative, mais il semble y avoir une confusion de votre part entre le plan des investissements et la baisse du centime », a objecté M. le Maire avant de rappeler que personne ne pouvait prévoir dans le détail la situation en 2010 mais qu'à l'heure actuelle, la commune avait les moyens de diminuer la fiscalité. « Les contribuables seront contents de ce geste fait en leur direction », a-t-il indiqué.

Les amendements proposés par les partis minoritaires ont donc tous été rejetés soit le maintien du centime à 40, le statu quo sur les frais de voyage, la suppression de l'augmentation des indemnités du Conseil administratif et l'augmentation à CHF 100'000 au lieu des CHF 23'000 prévus au chapitre social en faveur des personnes en grande difficulté suite à la suppression des allocations de Noël. L'acceptation de l'augmentation des indemnités du Conseil administratif a valu à l'audience un « Charité bien ordonnée commence par soi-même » venu de la bouche de M. Jeanneret, boutade reprise par M. Prost en réponse à son auteur lors de l'obtention de l'unanimité au sujet de l'augmentation des indemnités des Conseillers municipaux.

C'est donc à 16 voix contre 6 que le projet de budget a été accepté tel que proposé par le Conseil administratif. Celui-ci, par la voix de M. Barth, a chaleureusement remercié le Conseil municipal de son soutien.

Mao contre Machiavel

M. Malnati a défendu avec conviction la construction d'une nouvelle école en lieu et place de la rénovation qui était prévue au départ. L'un des défauts

de l'école existante est l'espace énorme qu'elle occupe, 1,7 hectare, représentant 50% de plus qu'une construction contemporaine. Motivé à valoriser le périmètre, le Conseiller administratif a mentionné quelques éléments y participant tels que la possibilité d'y construire une salle communautaire, une piscine municipale, des logements et des locaux pour sociétés à haute valeur ajoutée. Le Conseil administratif demande donc un crédit pour l'étude du nouveau projet de l'ordre de CHF 770'000.

Désireux de ne pas faire l'impasse sur les résultats du projet de rénovation, M. Jeanneret a fait part de sa déception envers les commissaires chargés d'étudier le dossier les accusant de ne pas avoir fait leur travail d'analyse lors de la dernière commission. En effet, lors de la dernière séance en plénière, diverses questions avaient été soulevées sur le sujet de l'ancienne école. M. Jeanneret a d'ailleurs utilisé le dernier procès-verbal, afin de citer quelques-unes d'entre elles.

« On doit arrêter de se citer soi-même pour se justifier », a objecté le libéral Philippe Prost avant de tancer M. Jeanneret sur sa méthode d'écriture du compte rendu de la dernière commission des constructions qui manquait singulièrement de neutralité, selon le libéral.

Lancés pour la deuxième fois dans une espèce de joute intellectuelle, les deux opposants libéral et socialiste n'ont pas ménagé leurs accusations, le premier dénonçant les méthodes dites maoïstes du second. Quant à M. Jeanneret, la théorie du complot lui est venue à la bouche en ces termes : « Vos deux Conseillers municipaux qui semblaient favorables au projet de rénovation ont été, comme par hasard, remplacés le soir de la commission. Vous avez tout manigancé », a riposté le socialiste.

C'est dans une tension palpable que la demande de crédit a finalement été renvoyée aux commissions de l'aménagement et des finances à la satisfaction du Conseil administratif.

Petits toilettages

La délégation des pouvoirs au Conseil administratif pour la signature d'actes authentiques a été renouvelée par les Conseillers municipaux. L'exécutif aura, comme avant, la compétence de signer des actes surtout dans le domaine foncier. « Bien entendu, déléguer ne signifie pas ignorer et vous serez informés comme par le passé de nos actes », a assuré M. Barth.

En ce qui concerne le petit toilettage des statuts du Comité de La Mansarde demandé par M. Mermod, l'approbation du Conseil n'a pas été unanime, les verts désirant renvoyer l'objet à la commission des affaires sociales, afin de réfléchir sur la forme légale à donner à cette organisation. Selon M. Bjertnes, le statut actuel de La Mansarde étant une société simple, elle comporte des risques pour les membres du Comité. L'affaire ne sera finalement pas étudiée en commission, la proposition du Conseil administratif ayant obtenu le vote immédiat positif.

Autre petit toilettage, celui-ci pour remplacer des plans obsolètes concernant les surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau a été approuvé à l'unanimité. Unanimité rencontrée également pour la dérogation de densité et droit de superficie au



Nettoyage en cas de neige et verglas

Règlement

En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires (ou leurs ayants-droit), aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à défaut, à toute autre personne désignée à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.

Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.

Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux.

Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leur maison, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9 heures du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente.

En cas de question à la lecture de cet article, vous pouvez vous adresser au Service des routes et espaces verts au numéro de téléphone:

022 784 33 10.

Repas des écoles

C'est une belle tradition que d'inviter à une soirée annuelle les enseignants des trois écoles de Veyrier ainsi que les responsables des activités parascolaires, des cuisines scolaires, les patrouilleuses et les concierges. Voilà une bien belle équipe qui « gravite » autour de nos chères têtes blondes.

Les autorités communales sont également présentes, afin de leur dire un grand merci pour leur dévouement et leur patience tout au long de l'année.

Monsieur Daniel Mermod, Conseiller administratif en charge des écoles, a tenu à remercier tout particulièrement Mme Geneviève Rossiaud, maîtresse d'appui, qui a quitté l'école de Pinchat après douze ans pour rejoindre l'école des Palettes et Mme Ariane Redaelli qui a entamé sa 31ème année à l'école de Veyrier.

Heureuse retraitée

M^{me} Francine Burkard qui a terminé sa carrière après trente-sept ans passés à l'école de Veyrier a également été chaleureusement remerciée. M^{me} Burkard s'est dépensée sans compter pour toujours apporter le maximum à ses élèves. Sept cent cinquante enfants de la commune ont pris place dans sa classe pour apprendre les chiffres et les lettres, les fables et les chants.

Apéritif communal



Comme chaque début d'année, les autorités communales ont le plaisir de convier la population veyrite à un apéritif.

Le rendez-vous est fixé au **jeudi 10 janvier 2008**, à 19h00, à la salle communale. Durant la soirée, M. le Maire Thomas Barth, ainsi que M. Yves Duffey, président du Conseil municipal et M. Eric Ménétrey, président du Cartel des sociétés se relayeront sur scène pour adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Le Mérite 2007, s'il est attribué, sera remis lors de cette manifestation et la partie musicale assurée par la fanfare l'« Echo du Salève ».

Nous vous attendons nombreux.



*Les autorités communales vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour
2008*

Flash Info

Fêtes de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de la mairie seront officiellement fermés du **lundi 24 décembre 2007 au mercredi 2 janvier 2008 inclus**. Réouverture le **jeudi 3 janvier 2008**.

Permanence Etat-civil

En cas d'urgence, pour les besoins de l'état-civil (décès ou naissance), une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg le **mercredi 26** et le **samedi 29 décembre de 10h00 à 12h00 (022 869 41 10)**.

Ramassage des sapins

La levée des sapins aura lieu du **jeudi 3 au vendredi 11 janvier 2008**.

Merci de dégarnir vos sapins pour qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions.

Auberge du Grand-Donzel

Le restaurant du centre communal de Grand-Donzel est fermé les **24, 25 et 31 décembre 2007** ainsi que les **1er et 2 janvier 2008**.

Parking de l'Uche

Le **vendredi 21 décembre de 18h00 à 24h00**, le parking P+R de l'Uche sera gratuit. Utilisez-le si vous désirez vous rendre en ville lors de l'ouverture nocturne des magasins.

Médailles de chiens 2008

Les médailles sont en vente du **1^{er} février au 31 mars 2008** (selon stock disponible).

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter:

1. Une pièce d'identité,
2. Carnet de vaccination attestant de la validité du vaccin contre la rage,
3. L'attestation ANIS certifiant que votre animal est pucé ou tatoué, (code-barre, carte ANIS, ou feuille rose),
4. L'original de l'attestation RC (responsabilité civile) de votre assurance (1 attestation par animal).

Le coût de l'impôt est de:

CHF 107.-- pour le 1^{er} chien,
CHF 147.-- pour le 2^e chien,
CHF 207.-- dès le 3^e chien.

QUESTIONS À NOS ÉLUS

Vos nouveaux élus répondent volontiers à vos questions, messages ou suggestions

par mail: z.baiteche@veyrier.ch
ou par poste à la mairie de Veyrier,
Case postale 330, 1255 Veyrier.



Les autorités municipales se félicitent de constater que, depuis le lancement de cette rubrique il y a tout juste un an, aucune réclamation, ni même suggestion ou message, ne leur est parvenu par ce biais.

La publication de cette annonce va donc cesser sur ce résultat réjouissant.

Nous espérons que cet état d'esprit perdure et vous remercions de votre confiance!

Vos autorités.





Notre apprentissage de la vie politique communale est ainsi entré dans une nouvelle phase par une présence active au sein de ce Conseil et de ses différentes commissions. De la théorie à la pratique!

Nos engagements :

- Une commune « verte » dans laquelle tous les bâtiments publics intégreront les dernières techniques en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables.
- Une commune « équilibrée » entre les zones d'habitation, les espaces verts et de détente, l'artisanat et l'industrie, les espaces communaux et entre les pôles de Veyrier et de Vessy.
- Une commune « mobile » intégrant l'aménagement du centre du village, favorisant les pistes cyclables et les transports publics, et limitant les flux des pendulaires.
- Une commune « conviviale » réunissant les habitants de tous les âges et horizons, les activités culturelles, artisanales et sportives.
- Une commune financièrement « saine » qui a les moyens de tenir ses engagements, investir dans le futur et de répondre aux attentes de la population.
- Une commune « familiale » avec une réelle volonté d'augmenter et d'améliorer les espaces d'encadrement pour les enfants (crèches, garderies, jardins d'enfants) et les jeunes (écoles et locaux adaptés et dignes).
- Une commune « partenaire » à l'écoute de ses habitants et ouverte à ses voisins.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, de vos suggestions ou de vos envies de participation au travail politique, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, soit personnellement soit par veyrier@verts.org.



Mark Bjertnes,
31 ans,
cadre bancaire,
marié, une fille de 2 ans
et demi, habitant aux
Quatre-Fontaines



Yann Boggio,
40 ans,
politologue évaluateur,
marié, un garçon de 11
ans et une fille de 7 ans,
habitant au village de
Veyrier



Max Müller,
47 ans,
économiste,
marié, deux filles de 12 et
15 ans, habitant à Vessy

CE TEXTE EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE SON AUTEUR ET N'ENGAGE PAS LA COMMUNE DE VEYRIER.

→
suite de la page 12

Chemin des Bûcherons. M. Malnati en a d'ailleurs remercié le Conseil, confirmant au passage que toutes les mesures ont été prises pour réaliser une mise en valeur de qualité dans cette zone.

Plan directeur communal dénigré par l'Etat

« Les critiques des différents services de l'Etat sur le plan directeur communal sont sévères autant sur le fond que sur la forme et les points de vue sur la question des Grands-Esserts – terrains situés entre la Maison de Vessy et le château de Vessy – semblent irréconciliables », a informé M. le Maire. Il a tenu à préciser que l'exécutif désirait laisser au législatif la possibilité de renvoyer le plan en commission en suggérant de le retourner au Conseil d'Etat en conservant l'intégrité du document.

« Le dossier est arrivé tardivement et cela nous a laissé peu de temps pour l'examiner. Il mérite une attention particulière et les nouveaux élus doivent le découvrir », s'est exprimé M. Gavillet tout en ne remettant pas en cause le travail de la législature précédente, mais en soulignant qu'il fallait pouvoir évaluer les conséquences d'un renvoi « tel quel ». Pour le libéral Cosimo Rizzo, le bon sens du plan ne fait aucun doute surtout qu'il a été le fruit d'un consensus dans la commission ad hoc. « On doit charger les mandataires de répondre aux critiques, mais on ne doit pas modifier ce plan. Nous développerons la commune de façon responsable comme nous l'avons toujours fait et devons donner un message clair à l'Etat ».

« Les radicaux s'opposent à changer ce plan, car

ce serait faire fi de trois ans de travail », a déclaré Ariane Redaelli.

M. Schaerer a rappelé que si la commission chargée de l'affaire avait accepté le projet à l'unanimité, cela n'avait pas été le cas en plénum et d'ajouter: « On devrait être plus constructif et le renvoyer en commission pour voir ce qu'il est possible de faire, afin d'éviter que l'Etat refuse le plan directeur communal dans le cas d'un renvoi en l'état ». Cette façon de faire pourrait d'ailleurs être considérée comme une provocation craignant M. Jeanneret.

« Ils n'ont pas de leçon à nous donner, nous sommes en mesure de savoir ce que l'on doit faire. L'augmentation de 17% de capacité démographique où l'on développerait autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre démontre que nous sommes cohérents et que nous ne refusons pas le développement », a justifié le libéral Philippe Rossé. Il a signifié son désir de ne pas renvoyer le dossier en commission préférant informer les nouveaux élus de façon informelle sur les divers aspects du dossier. Outré par les critiques et exigences de l'Etat, il considère que leurs desiderata ne sont pas de la compétence de la commune s'apparentant plus à un plan régional que communal.

Cas de figure assez rare au sein de l'assemblée, le nombre de voix sur le principe du vote immédiat a été de 11 contre 11, les démocrates chrétiens s'étant ralliés à l'alternative. C'est le président du Conseil, M. Duffey qui a dû trancher en optant pour le vote immédiat plutôt qu'un renvoi en commission.

« On risque de se voir refuser le plan alors que le gros point litigieux est la zone des Grands-Esserts. Envoyer les documents le samedi pour le mardi est proprement scandaleux » a objecté M. Bjertnes avant qu'une suspension de séance soit demandée

par M. Gavillet. Au retour, M. Prost a accusé l'alternative d'être paralysée par le fait de s'opposer à l'Etat. Pour lui, elle utilise l'argumentation du renvoi en commission non pas pour se pencher sur le dossier mais bien pour modifier la teneur du plan sur la partie des Grands-Esserts, sujet qui n'avait pas fait l'unanimité à l'époque. Ses propos ont d'ailleurs heurté M. Schaerer qui a affirmé détester fondamentalement le discours de M. Prost à leur rencontre. Un ajournement proposé par le Conseiller municipal Mark Bjertnes a été également refusé et c'est finalement avec les réponses des mandataires que le plan directeur communal sera envoyé au Conseil d'Etat comme le Conseil administratif le souhaitait.

Prudence sur une saine alimentation

La soirée s'est terminée avec un nouvel échec de la gauche. Le vert Yann Boggio a proposé à l'assemblée de voter immédiatement sur l'adoption du label Fourchette Verte junior au sein des restaurants scolaires et des structures de la petite enfance. « Cette requête émane de divers groupements et sera obligatoire à terme sur le canton. Ce label permet de donner un cadre plus clair quant à la proposition des menus et s'avère cohérente avec Sant« e »escalade que soutient la commune », a argumenté M. Boggio.

« Certains ne savent pas de quoi il retourne, c'est pourquoi nous proposons le renvoi en commission des affaires sociales », a suggéré la libérale Marlyse Rostan-Aebersold secondée par M. Mermod mettant un terme à une séance particulièrement houleuse devant un public de plus en plus nombreux.

Nancy Gagné Bolle

